

# Comment les exploitants de 55 ans et plus en 2010 envisagent-ils leur succession ?

Lors des recensements agricoles, il est demandé au chef d'exploitation (ou au plus âgé des coexploitants) de 50 ans ou plus s'il connaît d'ores et déjà son successeur et, si oui, si ce successeur dirige actuellement une autre exploitation, travaille dans une exploitation (y compris la sienne) ou ne travaille pas dans une exploitation. L'analyse de ces déclarations peut être intéressante pour mesurer le degré d'incertitude des exploitants quant au devenir de leur exploitation. On peut également être tenté d'analyser les réponses relatives au profil des repreneurs potentiels pour anticiper les transformations à venir de la structure des exploitations à la suite des transmissions. Il convient toutefois d'apprécier au préalable dans quelle mesure les déclarations de l'exploitant au recensement agricole peuvent être un bon prédicteur du devenir effectif de l'exploitation. En effet, plusieurs années peuvent s'écouler entre la déclaration de l'exploitant et son départ effectif à la retraite. Dans l'intervalle, un repreneur non encore identifié aura pu se présenter, le choix de l'exploitant quant à son successeur pourra se modifier ou un successeur initialement identifié aura pu finalement se désister. Avant d'analyser les déclarations relatives à la succession dans le recensement de 2010, on compare donc les déclarations des chefs d'exploitation relatives à leur succession dans le recensement de 2000 au devenir réel de leur exploitation à l'horizon de 7 ans, tel que mesuré dans les enquêtes Structures de 2003, 2005 et 2007<sup>3</sup>.

3. L'analyse ne porte que sur l'échantillon d'exploitations suivies au cours des 7 années.

## Les déclarations des exploitants quant à leur successeur potentiel au recensement de 2000 : un indicateur partiel du devenir effectif des exploitations

De façon générale, deux tiers des chefs d'exploitations de 55 ans ou plus non retraités en 2000 ont quitté la direction de leur exploitation au cours des 7 années qui ont suivi. Parmi ces exploitations, 12 % ont disparu ou sont restées vacantes, 45 % ont poursuivi leur activité avec un nouveau chef sans restructuration et 43 % ont été englobées ou morcelées.

La comparaison du devenir des exploitations dont le chef est parti et la déclaration que celui-ci avait faite en 2000 sur sa succession potentielle livre plusieurs enseignements intéressants :

- le premier enseignement est que 83 % des exploitations pour lesquelles les chefs d'exploitation n'identifiaient pas encore de successeur au recensement agricole de 2000<sup>4</sup> vu leurs moyens de production repris après leur départ. Seules 42 % de ces exploitations ont toutefois conservé leur structure initiale. Les autres ont été soit morcelées en plusieurs exploitations, soit englobées par une autre exploitation ;
- le second enseignement est que les exploitants qui identifiaient un successeur au recensement de 2000 ont le plus souvent vu leur exploitation effectivement reprise, avec un

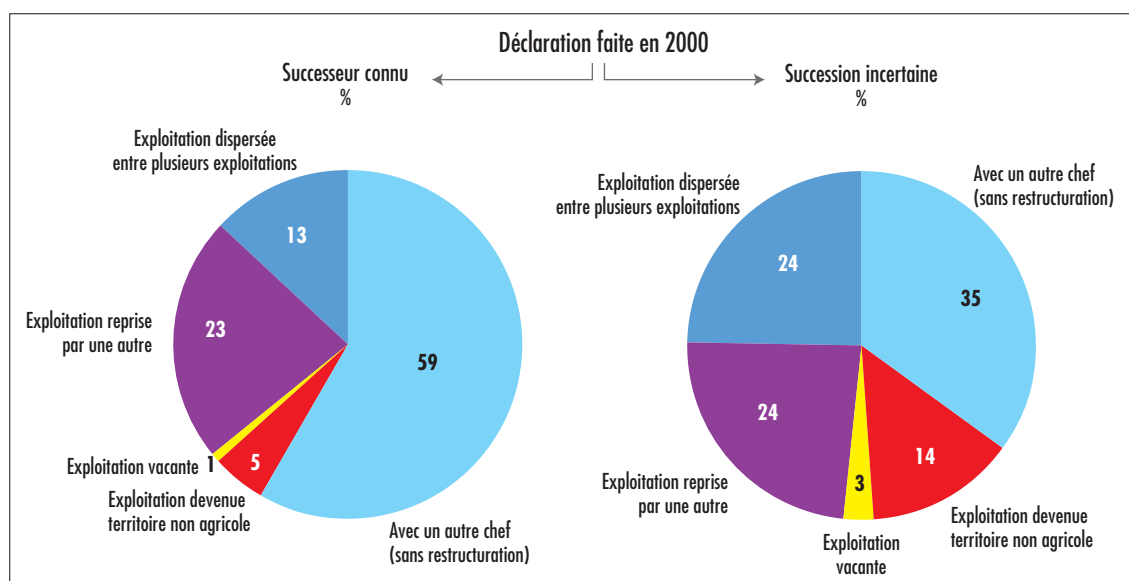
4. Au recensement, l'exploitant déclarait soit ne pas savoir qui lui succéderait soit qu'il n'avait pas de successeur connu, certains d'entre eux estimant que l'exploitation allait disparaître.

devenir des moyens de production assez proche de ce qui avait été anticipé. Ainsi, 94 % de ceux qui avaient déclaré connaître leur successeur ont été remplacés. Lorsque le reprenneur identifié travaillait dans une exploitation agricole sans diriger d'exploitation, la reprise de l'exploitation s'est in fine effectuée dans 80 % des cas sans restructuration (englobement ou morcellement de l'entité initiale). Dans

le cas où le successeur identifié était déjà à la tête d'une autre exploitation, la reprise de l'exploitation a donné lieu dans près de 7 cas sur 10 à une restructuration. Lorsque le successeur identifié ne travaillait pas dans une exploitation agricole, la reprise s'est moins souvent réalisée : dans un cas sur dix, l'exploitation a disparu ou est vacante suite au départ du chef (tableau 3).

Graphique 12

**Devenir à 7 ans suite au départ du chef d'exploitation âgé de 55 ans ou plus selon sa déclaration successorale faite en 2000**



Champ : France métropolitaine – Exploitations dont le chef est âgé de 55 ans ou plus en 2000, hors retraités et ayant quitté la direction de son exploitation entre 2001 et 2007.

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Tableau 2

**Devenir à 7 ans suite au départ du chef d'exploitation âgé de 55 ans ou plus selon sa déclaration successorale faite en 2000**

	Devenir à 7 ans de l'exploitation après départ du chef			%
	Disparue ou vacante	Reprise sans restructuration	Reprise avec restructuration (morcellement ou englobement)	
	%	%	%	%
Le successeur déclaré :				
dirige une autre exploitation agricole	4	28	68	100
travaille dans une exploitation agricole	2	79	19	100
ne travaille pas dans une exploitation agricole	11	65	24	100
<b>Total avec successeur déclaré</b>	<b>5</b>	<b>59</b>	<b>36</b>	<b>100</b>
<b>Succession incertaine</b>	<b>17</b>	<b>35</b>	<b>48</b>	<b>100</b>
<b>Ensemble</b>	<b>12</b>	<b>45</b>	<b>43</b>	<b>100</b>

Champ : France métropolitaine – Exploitations dont le chef est âgé de 55 ans ou plus en 2000, hors retraités et ayant quitté la direction de son exploitation entre 2001 et 2007.

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

## Seuls un tiers des agriculteurs de 55 ans ou plus en 2010 déclarent savoir qui leur succédera

L'analyse précédente a montré que les déclarations de l'exploitant concernant son successeur, au recensement agricole, ne permettent pas d'inférer précisément le devenir de l'exploitation quelques années plus tard. En particulier, l'absence d'identification d'un successeur ne peut permettre de prédire que l'exploitation sera amenée à disparaître à l'occasion du départ à la retraite, cette situation n'étant in fine observée que dans 1 cas sur 6. En revanche, les exploitations pour lesquelles un successeur était identifié par le chef d'exploitation se retrouvent le plus souvent dans une situation proche de celle anticipée concernant le devenir des moyens de production (pas de restructuration ou englobement/morcellement de l'entité initiale). Dans ce contexte, il est intéressant d'analyser les déclarations des exploitants non retraités de 55 ans et plus au recensement agricole de 2010 dans une double perspective :

mesurer le degré d'incertitude quant à l'avenir des exploitations pour une population potentiellement éligible à la retraite en 2017 ; analyser le devenir des moyens de production des exploitations pour lesquelles un successeur est identifié, l'analyse des réponses au recensement de 2000 montrant que ces déclarations sont souvent assez fortement corrélées avec le devenir effectif des exploitations.

Un tiers des chefs d'exploitation âgés de 55 ans ou plus et non encore retraités en 2010 déclarent identifier leur successeur (graphique 13 et tableau 3). Ce sont donc deux tiers des chefs d'exploitations susceptibles de partir à la retraite d'ici 2017 (soit 75 000 chefs d'exploitations) qui n'avaient pas encore de visibilité sur le devenir de leur exploitation en 2010 ou anticipaient sa disparition. Parmi ceux qui déclarent connaître leur futur successeur (environ 42 000 chefs d'exploitation), plus des trois quarts identifient un membre de leur famille. Dans un tiers des cas, celui-ci ne dirige pas ou ne travaille pas déjà dans une exploitation agricole.

Tableau 3  
Déclarations relatives au profil du successeur selon l'âge du chef d'exploitation en 2010

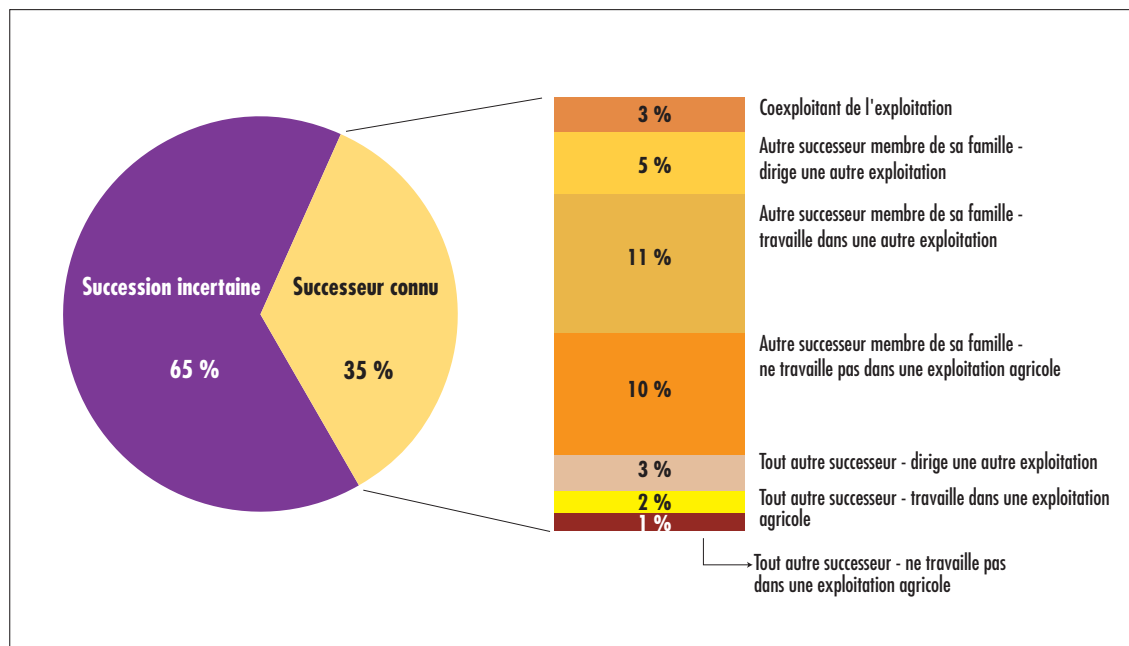
	Nombre d'exploitations	Part de l'ensemble des exploitations %	Part des exploitations avec successeurs connus		
<b>Ensemble des exploitations</b>	<b>489 977</b>	<b>100</b>			
Exploitations dont le chef a 55 ans ou plus :	186 410	38			
↳ dont retraités	68 517	14			
↳ dont non retraités	117 893	24			
↳ dont succession incertaine (pas de successeur connu ou ne sait pas)	76 423	16			
↳ dont successeur connu	41 470	8,0	100	100	100
↳ dont coexploitant de cette exploitation agricole	3 397	0,7	8	10	6
↳ autre successeur membre de sa famille - dirige une autre exploitation	5 937	1,2	14	12	18
↳ autre successeur membre de sa famille - travaille dans une exploitation agricole	13 295	2,7	32	34	29
↳ autre successeur membre de sa famille - ne travaille pas dans une exploitation agricole	11 565	2,4	28	27	29
↳ tout autre successeur - dirige une autre exploitation	3 472	0,7	8	7	10
↳ tout autre successeur - travaille dans une exploitation agricole	2 106	0,4	5	5	5
↳ tout autre successeur - ne travaille pas dans une exploitation agricole	1 698	0,3	4	4	4

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

Graphique 13

**Déclarations relatives à leur succession des chefs d'exploitation non retraités âgés de 55 ans ou plus en 2010**



Champ : France métropolitaine – Exploitations dont le chef non retraité est âgé de 55 ans ou plus.

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

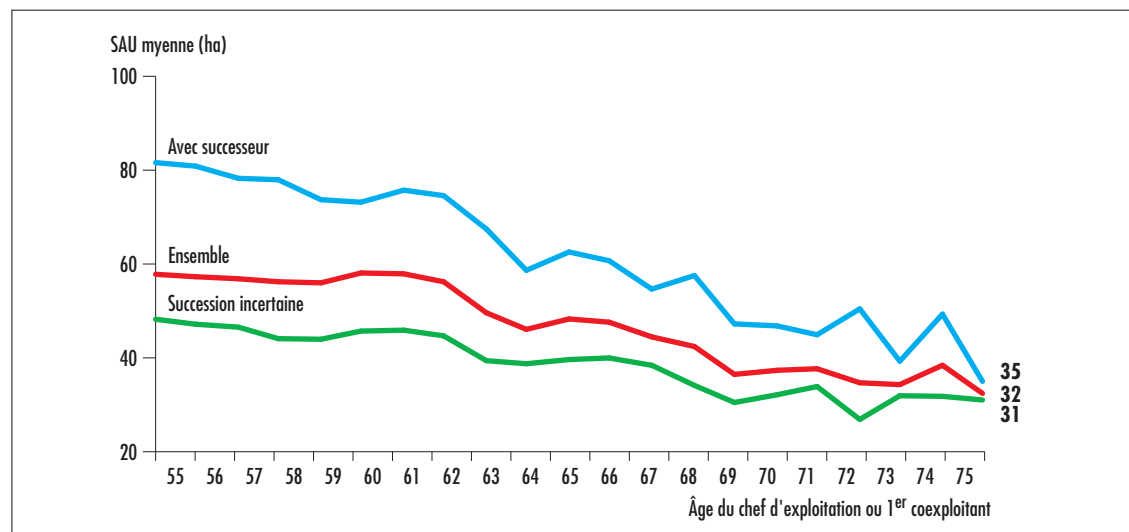
**60 ans, un âge charnière dans la connaissance de son successeur potentiel**

Les chefs d'exploitations de 55 ans ou plus qui déclarent connaître leur successeur ont, à tout âge, une SAU moyenne supérieure à celle de l'ensemble des exploitants (graphique 14).

Les exploitants identifient d'autant plus fréquemment un successeur qu'ils approchent de 60 ans, soit l'âge légal de départ à la retraite en 2010. À cet âge, 45 % déclarent connaître leur successeur. Les exploitants plus âgés sont un peu moins nombreux à identifier un successeur et, à partir de 63 ans, cette proportion se stabilise aux alentours de 35 % (graphique 15).

Graphique 14

**SAU moyenne des exploitations selon l'âge et la déclaration successorale de leur chef en 2010**



Champ : France métropolitaine – Chefs de 55 ans ou plus non retraités

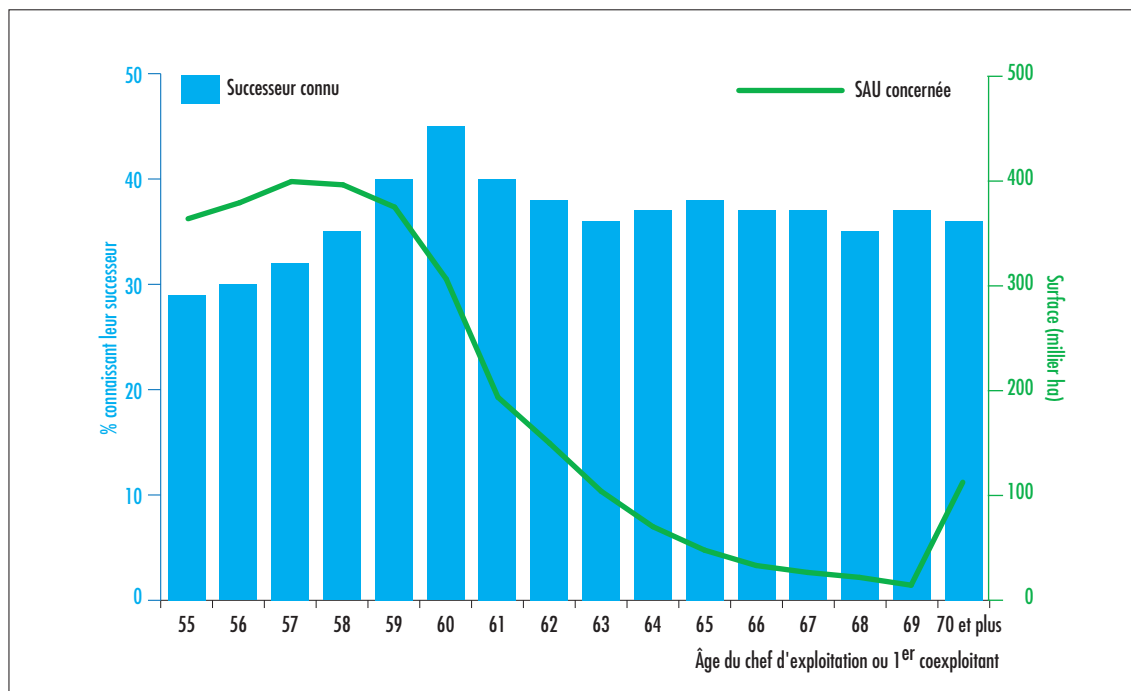
Source : Agreste – Recensement agricole 2010

## Davantage de successeurs identifiés dans les régions du quart Nord-Est

Sur les 27 millions d'hectares de la SAU métropolitaine en 2010, un quart est exploité par des chefs âgés de 55 ans ou plus non retraités, qui auront atteint l'âge légal de départ à la retraite en 2017. Selon les déclarations de leurs chefs en 2010, près de la moitié de ces terres aurait déjà un reprenneur identifié alors que pour l'autre moitié leur reprise demeurerait encore incertaine.

Les régions du quart Nord Est de la France, et en particulier la Picardie, Champagne-Ardenne, Île-de-France, Alsace possèdent la plus grande part de SAU (environ 60 %) avec un reprenneur potentiel déclaré par leur chef (carte 1). À l'inverse les régions Ouest (Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire) ainsi que les deux régions du centre (Auvergne et Limousin) sont celles dont les chefs d'exploitation se montrent en 2010 les plus incertains voire réservés quant à l'avenir de leur exploitation : plus de 70 % d'entre eux ne se prononcent pas ou déclarent ne pas connaître leur futur successeur.

Graphique 15  
Déclarations de succession en 2010 des chefs d'exploitation non retraités suivant leur âge

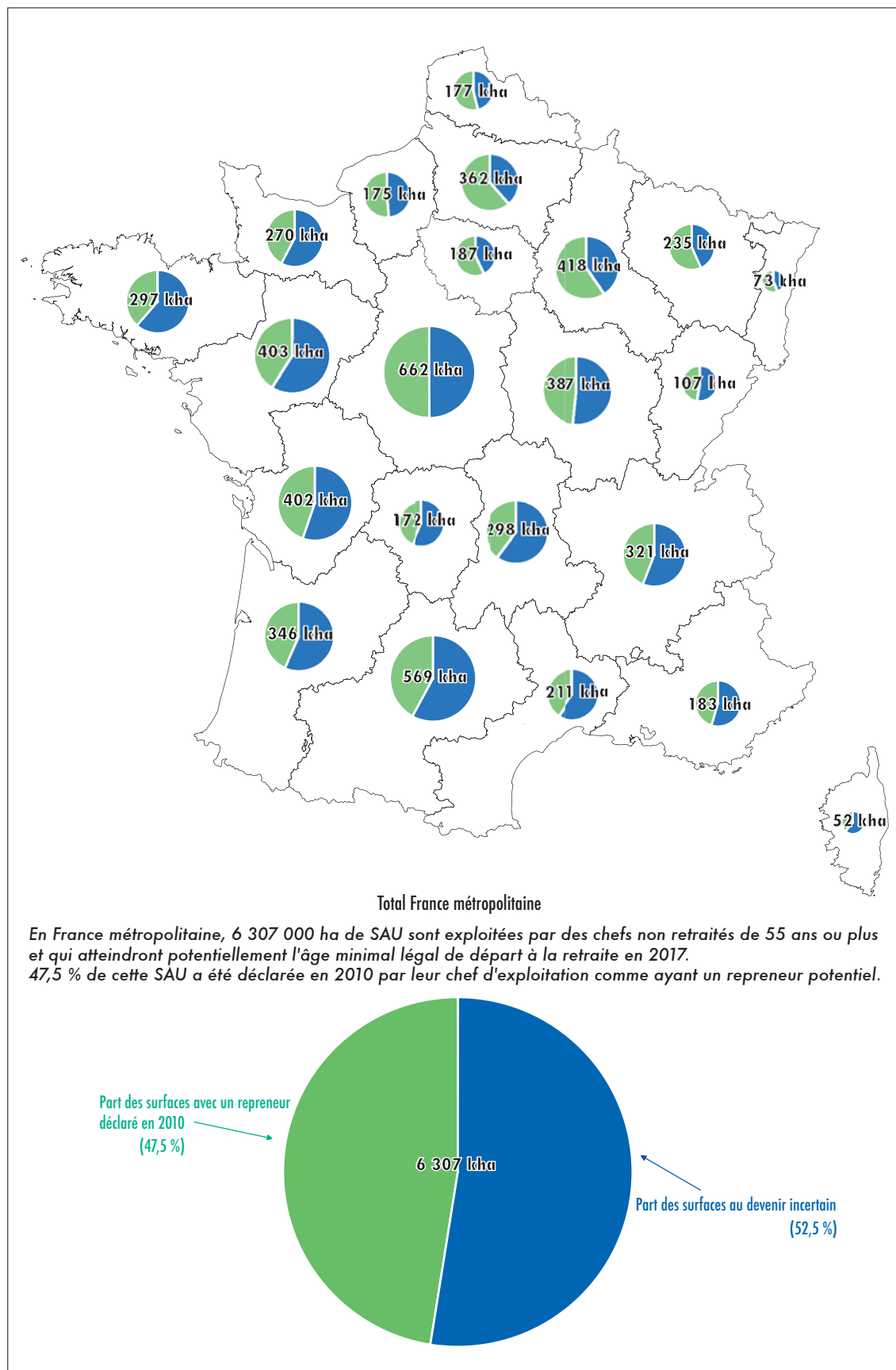


Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine

Carte 1

Déclaration des surfaces régionales pouvant être mises en succession en 2017



Champ : France métropolitaine - Exploitations dirigées par un chef non retraité âgé de 55 ans ou plus.

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

## Les principaux facteurs influant sur les déclarations des agriculteurs relatives à leur succession

Comme l'a montré la section précédente, la probabilité d'identifier un repreneur potentiel varie selon les caractéristiques des exploitations et des exploitants (âge du chef d'exploitation, taille de l'exploitation, région notamment). D'autres caractéristiques sont également susceptibles d'avoir une influence sur les déclarations (spécialisation productive, présence ou non de coexploitants susceptibles de reprendre, statut juridique...). Afin d'identifier les principaux facteurs qui influent sur l'identification de l'existence ou non d'un repreneur potentiel, une régression logistique a été effectuée. L'événement étudié est le fait d'identifier un successeur pour les exploitations dont le chef, non retraité, est âgé de 55 ans ou plus en 2010. Le modèle et les résultats détaillés figurent en annexe 6.

« Toutes choses égales par ailleurs », les chefs d'exploitation ont une plus forte chance d'identifier un successeur lorsque l'exploitation comprend plusieurs coexploitants de générations différentes (7,7 fois plus de chances que lorsque l'exploitation est dirigée par un unique exploitant). Il est en effet alors vraisemblable que l'un des coexploitants soit identifié comme un repreneur potentiel.

Si les exploitations ayant le statut de Gaec ont plus de chances d'avoir un repreneur déclaré que les exploitations individuelles, ceci est essentiellement dû aux caractéristiques structurelles et à la composition de la main-d'œuvre propres à ce statut (plus de coexploitants, différentes générations...). Une fois tenu compte de ces caractéristiques de l'exploitation, le statut juridique n'a plus d'effet propre sur les chances d'identification d'un repreneur potentiel.

S'agissant des spécialisations productives, les chances d'identification d'un repreneur potentiel sont supérieures en productions végétales. C'est notamment le cas pour les exploitations fruitières, celles spécialisées en grandes cultures, et surtout pour les exploitations viticoles dont le chef a deux fois plus de chances de déclarer identifier un repreneur que pour les exploitations bovines.

L'âge influe également sur les déclarations, mais dans une proportion moindre. Ainsi, les chefs d'exploitation de plus de 60 ans ont 1,5 fois plus de chances de déclarer un successeur que ceux

ayant entre 55 et 59 ans, ce qui peut pour partie s'expliquer par le fait que la question de la succession se pose de façon plus précise à l'arrivée à l'âge légal de la retraite.

Enfin, d'une manière générale, plus l'exploitation est grande (en termes de PBS, de SAU ou de nombre d'UTA), plus les chances d'identifier un successeur potentiel augmentent : une exploitation de grande dimension au sens du potentiel économique (PBS) a ainsi 2,8 fois plus de chances que son chef déclare un repreneur qu'une petite exploitation. Les chances d'identification d'un repreneur croissent avec l'augmentation de la dimension économique jusqu'au seuil de 750 000 euros (6 fois plus de chances que les exploitations avec une PBS inférieure à 4 000 euros). Au-delà de ce seuil, les chances stagnent à un niveau moins élevé.

Le devenir potentiel d'une exploitation ne dépend pas seulement de l'identification d'un repreneur mais également du type de repreneur envisagé. Suite au changement de son chef, l'exploitation peut perdurer en conservant sa structure initiale, mais elle peut également être englobée par une autre exploitation ou même morcelée en plusieurs. En restreignant désormais l'analyse aux exploitations ayant un successeur déclaré, il est possible d'identifier les principales caractéristiques influant sur le profil du repreneur, tel qu'identifié par l'exploitant dans ses déclarations relatives à sa succession. Les résultats détaillés de cette analyse sont présentés en annexe 7.

La taille de l'exploitation influe nettement moins sur le type de repreneur que sur le fait d'en identifier un. La probabilité que le chef d'exploitation identifie comme repreneur une personne qui ne dirige pas déjà une autre exploitation est toutefois supérieure pour les exploitations mobilisant une main-d'œuvre plus importante (2 fois plus de chances lorsque le nombre d'UTA est supérieur à 2). Lorsque le volume de travail sur l'exploitation est important, il est sans doute davantage possible qu'une personne y travaillant puisse succéder au chef de l'exploitation. De même, la présence de plusieurs exploitants de génération différente ou le statut de forme sociétaire accroissent logiquement les chances que l'exploitation soit reprise par un successeur qui n'est pas à la tête d'une autre exploitation. Ainsi, les exploitations sous Gaec ont, toutes choses égales par ailleurs, deux fois plus de chances que les exploitations sous statut individuel d'être reprises par un exploitant ne dirigeant pas déjà une exploitation.

S'agissant de l'orientation productive, les exploitations spécialisées en ovins et caprins présentent, toutes choses égales par ailleurs, les chances les plus importantes d'avoir un successeur déclaré ne dirigeant pas déjà une autre exploitation. A contrario, les chefs d'exploitations de grandes cultures présentent la plus forte probabilité, toutes choses égales par ailleurs, d'identifier pour leur succession une personne dirigeant une autre exploitation.

Enfin, plus le chef d'exploitation est interrogé précocement sur sa succession (cas des chefs de 55 à 59 ans par rapport aux plus âgés), plus le successeur identifié ne dirige pas déjà une exploitation. Il en est de même s'il est pluriactif, c'est-à-dire s'il exerce en plus une activité non agricole en parallèle de la direction de son exploitation.